

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 18 juin 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Sadi
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Troussel

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 05-01 du 18 juin 2020

AVENANT N°3 AU CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA CONCEPTION, UNE PARTIE DU FINANCEMENT, LA CONSTRUCTION ET LE GROS ENTRETIEN-RENOUVELLEMENT ET LA MAINTENANCE DE QUATRE COLLÈGES SITUÉS À MONTREUIL, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, VILLEPINTE ET STAINS CONCLU AVEC SEPIA PARTENARIAT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n°2010-X-42 du 17 octobre 2010 relative à l'approbation du plan exceptionnel d'investissement en faveur des collèges,

Vu la délibération du conseil général n°2012-III-10 / 2-1 du 15 mars 2012 approuvant le contrat de partenariat pour la conception, une partie du financement, la construction, le gros entretien/renouvellement et la maintenance de quatre collèges situés à Montreuil Les Pavillons-sous-Bois, Villemomble et Stains,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le contrat de partenariat n°20129300000603 et ses deux avenants pour la conception, une partie du financement, la construction et le gros entretien-renouvellement et la maintenance de quatre collèges situés à Montreuil, les Pavillons-sous-Bois, Villepinte et Stains conclu avec Sepia partenariat,

Vu l'avis rendu le 30 avril 2020 par la commission départementale des contrats de partenariat,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE l'avenant n°3 au contrat de partenariat pour la conception, une partie du financement, la construction et le gros entretien-renouvellement et la maintenance de quatre collèges situés à Montreuil, Les Pavillons-sous-Bois, Villepinte et Stains à conclure avec la société Sepia partenariat, dont projet ci-annexé ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte de Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.